

ABONNEMENT.

Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Année	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGRELL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Les articles com-  
muniés  
doivent être remis au  
bureau  
du journal la veille de la re-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Novembre 1876.

## Chronique générale.

Avant-hier, on lisait dans la *Correspondance*  
universelle :

« Tout est à la paix. Le général Ignatieff a  
eu cette audience privée du sultan qu'on at-  
tendait avec tant d'impatience, et il en est  
sorti calme et souriant sans agiter la foudre  
dont on menaçait le monde. Or, que nous  
avait-on prédit ? Que la Russie déchirerait  
le pan de son manteau et franchirait le  
Prouth sans coup férir, si le sultan ne don-  
nait satisfaction aux injonctions  
de Livadia. »

« Or, rien n'a bougé, bien que le sultan,  
assuré-l-on, par un reste de cette fierté que  
la mauvaise fortune n'a pu vaincre, ait fait  
un semblant de résistance à un armistice de  
six semaines, sans conditions — ou plutôt  
que Sa Hautesse ait exprimé le désir de con-  
sultier ses ministres avant de se rendre, ce  
que le général Ignatieff ne pouvait refuser à  
la pudeur ottomane. »

« Mais jamais réponse diplomatique n'aura  
reçu, avant de se formuler, un cadre mieux  
préparé pour une solution pacifique. Nous  
trouverions même qu'on est passé d'un pes-  
simisme ridicule à un optimisme candide, si  
les exagérations mêmes de ce dernier n'é-  
taient conformes à nos propres désirs et aux  
intérêts de notre pays. »

« D'une part, la France et l'Allemagne joi-  
gnent leurs efforts à ceux du général Ignatieff  
pour décider la Porte à l'acceptation d'un  
armistice limité. »

« L'Autriche confère des grades aux deux  
plus jeunes fils de l'empereur Alexandre  
pour protester contre les manifestations  
anti-russes et les bravades hongroises des  
étudiants de Pesth ; nous voici donc bien  
loin d'un triumvirat austro-anglo-français

pour soutenir une lutte formidable contre  
une coalition russo-italo-germanique.

« Les organes accrédités de Saint-Péters-  
bourg affirment la soudure inébranlable de  
l'alliance, plus que cela, de l'amitié des trois  
empereurs ; et ce, au moment même où les  
truchements du prince de Bismark déclarent  
que l'Allemagne ne tolérera jamais que la  
Russie s'implante à Constantinople ni que  
l'Autriche constitue un empire slave aux  
portes de l'Allemagne. »

Hier, nous trouvions les lignes suivantes  
dans *l'Union* :

« Il est arrivé de Serbie des nouvelles  
très-graves qui peuvent précipiter les évé-  
nements en rendant nécessaire une inter-  
vention de la Russie en faveur des Slaves  
d'Orient. »

« L'armée serbe a été écrasée le 29 oc-  
tobre à Djunis ; et par suite la position de  
Deligrad devient intenable, Kruschewatz est  
menacé, et la route de Belgrade est ouverte. »

« Quand on rapproche toutes les dépe-  
ches précédentes sur les dissentiments entre  
Tcherniaeff et le ministre de la guerre et la  
désorganisation de l'armée serbe des termes  
du télégramme qui nous annonce cette nou-  
velle, — on se rend facilement compte de ce  
qui s'est passé. »

« Tcherniaeff, par ses allures de dictateur,  
s'est aliéné la sympathie de l'armée serbe au  
point d'amener la désobéissance formelle,  
le mépris de son autorité. »

« Les Serbes ne veulent plus se battre.  
Voilà l'explication de la déroute ou plutôt de  
la débandade du 29 octobre. »

« Dès le début de l'action, l'artillerie a  
lâché pied et abandonné les positions de  
Djunis ; — « aucune remontrance ne put la  
décider à faire son devoir. » »

« Les volontaires russes restèrent donc  
seuls à défendre les hauteurs ; mais, aban-  
donnés par l'infanterie serbe, sans artille-  
rie, ils ne pouvaient résister aux masses ot-  
tomanes qui les attaquaient : ils se battirent  
avec acharnement pour sauver l'honneur  
militaire et ne cédèrent qu'après avoir perdu  
la moitié des leurs. »

« Il paraît que, de toute l'armée serbe,  
seul le colonel Horwatovitch a opposé une  
résistance honorable ; mais son petit corps,  
trop faible, a été écrasé et obligé de se ra-  
battre sur Kruschewatz. »

« Le contre-coup de cette nouvelle a été  
terrible à Belgrade. Toute la nuit, les offi-  
ciers et soldats russes qui s'y trouvaient se  
préparèrent en toute hâte à partir pour  
Kruschewatz afin de défendre cette position.  
Le matin, le prince Milan est parti lui-même,  
escorté par des cavaliers russes. »

« Cette bataille de samedi est peut-être le  
plus sanglant échec qu'ait subi l'armée  
serbe. »

L'Agence Havas a transmis la dépêche  
suivante :

« Saint-Pétersbourg, 31 octobre. »

« Le *Journal officiel* annonce que le gé-  
néral Ignatieff a reçu l'ordre de demander à  
la Porte l'acceptation dans les 48 heures  
d'un armistice de six semaines et la cessa-  
tion des hostilités. Dans le cas où il ne serait  
pas fait droit à cette demande, le général  
Ignatieff devrait rompre les relations diplo-  
matiques et quitter Constantinople avec le  
personnel de l'ambassade. »

Cette mise en demeure est une menace de  
déclaration de guerre ; il n'y a pas à s'y  
tromper. Ainsi se trouvent confirmées nos  
prévisions à propos des désastres de l'armée  
serbe. Les victoires des Turcs devaient ame-  
ner la Russie à intervenir promptement  
pour sauver la Serbie.

Une autre dépêche dit que la Porte cé-  
dera. Si le fait est vrai, il y aura peut-être  
un temps d'arrêt dans le conflit.

L'impression produite par le discours que  
M. Léon Say a prononcé à la séance de la  
commission du budget a été très-vive. Le  
projet fiscal de M. Gambetta sera repoussé  
par la commission à une très-grande ma-  
jorité.

On assure que M. Léon Say prépare un  
projet d'après lequel l'affranchissement  
d'une lettre simple coûterait à l'avenir 40  
centimes pour Paris et 20 centimes pour la  
province. L'intention du ministre des finan-  
ces serait de demander que ces réductions  
fussent appliquées à partir du 1<sup>er</sup> janvier  
1878.

*L'Homme libre* de M. Louis Blanc a pour  
M. Gambetta un mépris olympien : il n'a ni  
cité ni dit un mot de son discours. Ce serait  
à croire que M. Gambetta n'a pas parlé.  
Quant à la *Tribune*, elle raille M. Gambetta  
« devenu sage par son contact avec les mi-  
nistres. » Elle le met à côté de deux person-  
nages qu'elle appelle « opportunistes » : M.  
Emile Ollivier et Bazaine. Elle prédit qu'à  
force de trahisons, « M. Gambetta devien-  
dra, bientôt peut-être, ministre de l'inté-  
rieur ; » et elle demande : « Ne vaut-il pas  
M. de Marcère ! »

### LES ETUDES DE NOTAIRES.

M. le garde des sceaux vient d'adresser  
aux procureurs généraux une circulaire qui  
devra être transmise à toutes les chambres  
de notaires.

Le but de cette circulaire est de rappeler  
le notariat à une plus rigoureuse observa-  
tion des lois et règlements qui régissent cette  
institution, et notamment de l'ordonnance  
de 1843 édictée surtout pour protéger les  
notaires contre les entraînements et les ten-  
tatives auxquels peut les exposer la fièvre de  
spéculation qui a suivi le développement de  
la fortune mobilière.

La circulaire rappelle l'article 42 de cette  
ordonnance qui est ainsi conçu : « Il est ex-  
pressément défendu aux notaires de se liv-  
rer à aucune spéculation de bourse ou opé-  
ration de commerce, banque, escompte et  
courtage ; de s'immiscer dans l'administra-  
tion d'aucune société, entreprise ou compa-  
gnie de finances, de commerce ou d'indus-  
trie ; de faire des spéculations relatives à  
l'acquisition et à la vente des immeubles,

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LA VIE DU MATELOT.

(Suite et fin.)

Ces rumeurs, auxquelles la conduite du capi-  
taine donnait toutes les apparences de la réalité,  
avaient monté les matelots du *Tonnant* au ton de  
l'enthousiasme, et tous en attendaient la confir-  
mation avec une impatience fiévreuse.

Un jour que l'équipage venait de suspendre les  
tables de roulis dans la batterie et commençait à  
dîner, le plat de Robert se trouva sans mousse et  
sans gamelle.

— Eh bien, où est ce brigand de *Cricri* ? demanda  
Ferrou, qui n'aimait point à attendre à table.

— Voilà, dit le mousse, en entrant avec la ga-  
melle ; dfuez en double, mes matelots, vu qu'il  
pourra y avoir tout à l'heure du nouveau.

— Tu as entendu quelque chose ? demanda  
Robert.

— Non, j'ai vu. C'est ça qui m'a retenu en haut.

— Qu'y a-t-il donc ?

— Un navire sous le vent !  
— Un navire ! répétèrent les matelots.  
— Chut ! interrompit le mousse ; le commandant,  
qui est sur le pont, a défendu d'en parler. — En  
tout cas, qu'il a dit au lieutenant, il faut que l'équi-  
page dine... Aussi je vous engage à plier les bou-  
chées en quatre pour avoir fini le plus tôt possible.  
La recommandation était inutile ; les marins  
achevèrent en un instant ; ils enlevèrent avec pré-  
cipitation les tables et les bancs ; et lorsque le  
commandement *En haut le monde* retentit dans la  
batterie, tous s'élançèrent sur le pont, où le com-  
mandant et les officiers se trouvaient déjà réunis.  
Le premier, examinant avec sa lunette d'appro-  
che une voile encore éloignée, mais qui grandissait  
insensiblement, et vers laquelle tous les yeux se  
fixèrent en même temps :

— Si c'était un navire de la Compagnie ? dirent  
plusieurs voix.  
— Il porte trop de voiles pour un bâtiment du  
commerce, objecta Ferrou.  
— C'est peut-être une frégate de la station, re-  
prit Robert.  
— C'est un vaisseau ! dit maître Lartigot dont la  
longue vue ne quittait point l'horizon.  
Une rumeur s'éleva parmi les matelots.  
— Anglais ou français ? demandèrent toutes les  
voix.  
— Nous le verrons tout à l'heure, s'écria le capi-

taine en montant sur le banc de quart ; et s'il est  
anglais, mes amis, nous saurons lequel de son pa-  
villon ou du nôtre tient le plus ferme à son pic.  
Un *hourra* de joie fut poussé par tout l'équipage,  
et les chapeaux volèrent dans les airs.  
— Tout le monde à son poste ! reprit le com-  
mandant, et branle-bas de combat.  
A ces mots, les tambours battent la générale ; of-  
ficiers et matelots se précipitent vers la place qu'ils  
savent leur être assignée.  
Les cloisons des appartements et des batteries  
sont enlevées, les sabords ouverts ; les conduits ou  
*manches*, destinés à faire parvenir les munitions de  
la sainte-barbe, sont ajustés ; on monte sur le til-  
lac les pompes à incendie, tandis que les malades  
descendent dans la cale à eau.  
Les canonniers se tiennent à leurs pièces ; les  
hommes de la manœuvre s'arment de fusils, les ga-  
biers transportent dans les hunes les pierriers,  
les espingoles, les grenades ; ils doublent les étais,  
et ils attachent aux vergues les grappins d'abordage  
munis de leurs chaînes.  
Dix minutes se sont à peine écoulées ; un roule-  
ment de tambour annonce que tout est prêt.  
— Alors un silence se fait, silence de curiosité, d'é-  
motion et d'attente !  
Le navire signalé à l'horizon continue à s'avan-  
cer ; on aperçoit déjà distinctement ses trois ran-  
gées de canons qui dominent les vagues et ses lu-

nes couvertes de matelots : c'est un vaisseau de  
même force que le *Tonnant*, et qui a fait, comme  
lui, tous ses préparatifs.  
Les Français ont seulement l'avantage du vent,  
qui leur permet d'accepter ou d'éviter la rencontre ;  
mais leur intention ne peut être douteuse : le *Ton-  
nant* court au-devant du vaisseau encore inconnu ;  
ami ou ennemi, il veut le voir de près et lui en-  
voyer sa provocation ou son salut.  
Enfin, tous deux ne sont plus qu'à un mille ; le  
navire français hisse son pavillon, et tire le coup  
de canon de *semonce*, qui l'assure, en invitant l'au-  
tre vaisseau à arborer également ses couleurs...  
Il y a un moment d'incertitude...  
Enfin, un drapeau glisse le long de la drisse, et  
arrive au pic : c'est le drapeau bleu et rouge de  
l'Angleterre.  
Le commandant français se baisse vers l'embou-  
chure du grand porte-voix qui communique aux  
batteries, et crie :  
— Pointez à six encablures. Première batterie,  
feu !  
Il n'a pas achevé, que la bordée ennemie arrive  
à bord, s'enfonce dans les bordages, coupe les ma-  
nœuvres, fauche les hommes sur le pont et dans  
les batteries ; mais ce premier désordre n'excite  
ni surprise ni hésitation ; la flamme du patrio-  
tisme court dans toutes les veines ; on ne voit plus  
lesang, on n'entend plus les cris, on ne songe qu'à ce

à la cession des créances, droits successifs, actions industrielles et autres droits incorporels ; de s'intéresser dans aucune affaire pour laquelle ils prêtent leur ministère ; de placer en leur nom personnel des fonds qu'ils auraient reçus même à la condition d'en servir l'intérêt ; enfin de se constituer garants ou cautions, à quelque titre que ce soit, des prêts qui auraient été faits par leur intermédiaire ou qu'ils auraient été chargés de constater par acte public ou privé. »

Ces sages prescriptions ne seraient pas, paraît-il, partout observées, et, ce qui le prouve, c'est le nombre chaque jour croissant des destitutions prononcées. Les chambres de discipline sont invitées par la circulaire à prendre des délibérations rappelant aux notaires les interdictions de l'ordonnance de 1843 ; ces délibérations seraient affichées dans toutes les études ; cette publicité permettrait aux notaires de résister aux sollicitations de leur clientèle.

« Dans le cas, ajoute la circulaire, où des contraventions fréquentes auraient été révélées, je me verrais forcé de révoquer le prix de l'office dans la proportion nécessaire pour que le successeur ne soit pas obligé de continuer ces mêmes errements. »

M. le ministre voit aussi un danger dans l'habitude qu'ont les notaires de différer souvent pendant plusieurs années le recouvrement de leurs honoraires ; il peut en résulter pour les notaires des embarras et partant la tentation de recourir à des expédients.

#### LA DERNIÈRE SCÈNE

#### De la comédie de Belleville.

Nous empruntons à la *Republique française* le compte rendu suivant d'une scène du plus haut comique qui a terminé la réunion de Belleville :

**M. Buffenoir.** — Je demande la parole. (Agitation.)

**M. le président.** — M. Buffenoir a la parole.

**M. Braleret.** — M. Buffenoir n'est pas du XX<sup>e</sup> arrondissement.

**M. le président.** — On me fait observer que M. Buffenoir n'est pas du XX<sup>e</sup> arrondissement ; si cela est, il ne peut prendre la parole.

Quelques voix. — Si ! si ! qu'il parle !  
De toutes parts. — Non ! non ! (Bruit et interruptions diverses.)

**M. Gambetta.** — Permettez, messieurs. M. Buffenoir demandant la parole, je n'admets pas qu'on puisse poser la question de savoir si, oui ou non, il parlera. Il faut qu'il parle.

Voix diverses. — Non ! non ! Si ! si !  
**M. le président.** — Faites silence, s'il vous plaît.

**M. Gambetta.** — Je tiens à dire que M. Buffenoir n'est pas électeur du XX<sup>e</sup> arrondissement, mais que, malgré cela, je demande qu'on lui accorde la parole. (Marques d'assentiment.)

Un grand nombre de voix. — Non ! non ! — Il ne peut pas parler !

Quelques voix. — Si !

**M. le président.** — J'ai donné la parole à M. Buffenoir ; veuillez l'écouter.

**M. Buffenoir.** — Après le puissant orateur que vous avez entendu... (Interruptions nombreuses. — Assez !)

**M. le président.** — Écoutez l'orateur. Plusieurs membres. — Non ! non ! — Il n'est pas de l'arrondissement. (Agitation.)

**M. Gambetta.** — Laissez M. Buffenoir poser la question qu'il a à m'adresser ; nous aurions déjà fini, si vous ne l'aviez pas interrompu ; il ne faut pas, dans l'intérêt de nous tous, et surtout de cette réunion, qu'on puisse dire que l'on a empêché les personnes qui ont des questions à me poser de le faire. Je vous en prie donc, écoutez-le. (Très-bien ! très-bien !)

**M. Buffenoir.** — Je disais donc, citoyens, qu'après le puissant orateur que vous venez d'entendre, il y a peut-être quelque témérité à moi de prendre la parole dans cette assemblée ; cependant, il n'est donné à personne de faire reculer les hommes de principe devant l'expression de ce qu'ils croient la vérité, et je me permettrai, si vous voulez bien, de soumettre quelques observations à l'assemblée au sujet des paroles très-sincères, je n'en doute pas, qu'a prononcées le citoyen Gambetta.

Appartenant au parti radical avancé... (Murmures et interruptions diverses), nous sommes comme lui ; nous ne sommes pas des agitateurs ; nous voulons la conciliation aussi, seulement nous la voulons sur des principes ; comme les opportunistes, nous détestons les bonapartistes, les cléricaux et les partis déchus qui ont régné autrefois sur la France ; mais nous voulons de plus que ce qu'on entend par le mot République soit nettement défini. (Assez ! assez !)

Un membre. — A la question !

Un autre membre. — Posez votre question !

**M. Buffenoir.** — Je voulais dire au citoyen Gambetta que sa politique, que pour mon compte je crois très-sincère... (Bruit.)

Un membre. — Vous avez déjà dit cela !

**M. Buffenoir.** — ... ne nous conduirait pas au but auquel tend la démocratie, c'est-à-dire au gouvernement direct du peuple par le peuple.

Un membre. — Vous faites un discours. A la question !

**M. Buffenoir.** — Je dis que sa politique est une politique qui maintient encore l'ancienne tradition qui consiste à donner à une nation un maître ; qu'il s'appelle président de la République ou non, peu importe le mot, c'est toujours un maître : il donne des fers, et les fers sont toujours des fers... (Bruits et rires.)

De toutes parts. — Abrégez ! — Concluez ! — A la question !

**M. Buffenoir.** — J'arrive, pour abrégé, à la question que je veux poser au citoyen Gambetta. (Ah ! ah !)

J'ai demandé tout à l'heure la parole au moment où il parlait de l'amnistie : il a dit que le mouvement communaliste de 1871 était une convulsion. Je dis, moi, que c'était

la manifestation légitime... (Exclamations nombreuses. — Vive agitation. — Réclamations et interruptions.)

**M. Gambetta.** — Un mot. Il n'est pas possible, dans une réunion française... (Le bruit qui n'a pas cessé couvre la voix de l'orateur.)

Il faut que vous entendiez ce que j'ai à vous dire. On vous a dit, rappelant une parole dont je venais de me servir, que j'avais qualifié l'insurrection du 18 mars une convulsion n'ayant rien qui ressemblât à une manifestation d'un parti politique.

Eh bien, puisque la réaction me somme de parler, je vais le faire.

Écoutez bien. Voilà un homme qui parle de la Commune et qui dit que la Commune est la manifestation légitime d'un système, d'une idée politique. Or, savez-vous ce que c'est que cet homme ? (Oui ! oui ! — Non ! non ! — Agitation et marques d'attention.) Il est bon de savoir quels sont ceux qui osent parler ainsi devant le peuple. Quand on prononce des paroles comme celles que vous venez d'entendre, qui, si elles pouvaient être l'expression d'une pensée sérieuse, se retourneraient cruellement et contre vous et contre vos idées, il est bien nécessaire de connaître ceux qui les prononcent. Eh bien, le citoyen que voilà, je le connais...

Une voix. — Ce n'est pas un citoyen.

**M. Buffenoir.** — Je proteste.

**M. Gambetta.** — Vous protesterez après. Quand je suis revenu à la Chambre des députés, lorsque vous m'eûtes rendu mon mandat après la guerre, j'ai reçu la visite de monsieur que voilà, et ce monsieur qui trouve que la Commune était l'expression d'une idée légitime, savez-vous où il était au moment de la Commune ? Eh bien, il était entre les mains des cléricaux qu'il servait. (Exclamations nombreuses. — Rires.)

— Agitation.)

Il est venu me trouver, moi, pour l'aider à en sortir ; il m'a apporté à cette époque-là une pièce de vers qu'il m'a dédiée, — je la lui rends. (Hilarité.) — Et ce monsieur, qui dit de pareilles choses, était uniquement préoccupé, non pas, comme il le dit, du radicalisme communaliste, mais d'écrire, dans un journal que je venais de fonder, n'importe quoi sur n'importe quoi ; il n'y a pas d'adulations et de platitudes qu'il n'ait adressées à votre serviteur pour s'y faire admettre ; mais rien n'y a fait, je flairais le personnage... et le voilà. (Hilarité générale et applaudissements.)

**M. Buffenoir** descend de la tribune.

#### Etranger.

##### ORIENT.

La dépêche suivante de Berlin a été adressée au Nord :

« On dément formellement, de Saint-Petersbourg, le bruit de la retraite de M. de Reutern, ministre des finances de Russie. Il n'y a absolument rien de vrai dans ce bruit. La baisse du taux de l'escompte par la Ban-

que d'Etat de Saint-Petersbourg fait espérer une prompte amélioration des cours, et est considérée aussi comme un indice de la détente de la situation générale.

» L'entente des trois puissances du Nord est plus solide que jamais ; on a la conviction qu'elle ne pourra être ébranlée par aucune éventualité ; quelque tournure que prenne la crise orientale, les incidents qui pourront produire trouveront les trois gouvernements impériaux fermement résolus à les résoudre d'un commun accord.

» La récente collation de grades dans l'armée autrichienne aux deux plus jeunes fils de l'empereur Alexandre est considérée comme une réponse indirecte mais significative aux manifestations russophobes des étudiants de Pesth et de certains journaux allemands et autrichiens.

» Il paraît inexact que la Porte ait demandé la prolongation obligatoire pour six semaines, et ensuite deux mois, du premier armistice de six semaines, au cas où l'on ne s'accorderait pas sur les conditions de la paix ; elle aurait demandé seulement que la fût entendu d'avance que les prolongations éventuelles ne seraient pas moindres de six semaines.

» La question de la conférence ne sera reprise qu'après la solution de la question de l'armistice. Il paraît certain que, si elle se réunit, la Russie y soutiendra énergiquement le programme de pacification dont l'Angleterre a pris l'initiative. »

Voici quelques renseignements sur Livadia, la résidence actuelle du czar :

Livadia est une propriété située sur la côte sud-ouest de Crimée, à une lieue et demie environ d'une petite ville appelée Yalta, gouvernement de la Tauride.

La ville de Yalta est à une distance de cinquante kilomètres environ de Sébastopol.

Livadia, qui est posée sur une crête de rochers, s'étendant le long de la mer Noire, comme une niche russe, est une propriété particulière de l'impératrice. Elle lui fut offerte par l'empereur quelques années après son mariage. Sa Majesté l'avait acquise du comte Potocki.

Cette propriété a une étendue d'environ six à sept kilomètres de diamètre et est traversée par la route de poste qui part de Sébastopol et cesse le chemin de fer. Aussitôt que l'on entre dans ce domaine, on remarque à chacune des extrémités de cette route de poste des pilastres surmontés des armes de Sa Majesté, qui était, comme on le sait, une princesse de Hesse.

L'habitation qui s'y trouve et que nous ne voulons pas appeler un château, est des plus modestes. Sa construction date du commencement du siècle ; elle n'est à vrai dire qu'un chalet, du style russe-italien, comme la plupart des maisons de plaisance qui entourent le domaine de Livadia, c'est-à-dire bâti moitié en pierre et moitié en bois.

Au milieu du parc, il y a également une maison, plus petite que celle de l'impératrice, qui est réservée pour le grand-duc héritier, quand il vient séjourner avec la cour. En ce moment, des préparatifs y sont faits pour recevoir la grande-duchesse héritière et ses enfants.

pavillon, symbole de l'honneur national, qui flotte au mât : aussi les bordées se succèdent et se répondent sans interruption.

Les calfs et les charpentiers, suspendus à leur sièges de sangle, en dehors du vaisseau, referment, à la hâte, les trouées des boulets ennemis.

Un nuage de fumée enveloppe les deux navires, qui ne s'aperçoivent plus qu'à la lueur des explosions.

Cependant ils se rapprochent ; les coups deviennent plus meurtriers ; les matelots ne suffisent plus à la manœuvre !

Le roulement du tambour retentit ; un canonier quitte chaque pièce, et court sur le pont armé d'un fusil.

Pendant ce temps, les gabiers, placés dans les hunes, tirent sans relâche.

Le vaisseau français, qui cherche l'abordage, arrive à ranger le navire ennemi ; les grappins sont jetés, les vergues liées l'une à l'autre : les clairs sonnent.

Deux canoniers par pièce quittent de nouveau les batteries, et courent rejoindre les hommes de la manœuvre.

Tous sont armés de sabres ou de haches, de pistolets et de poignards.

Les gabiers anglais et français s'élancent l'un vers l'autre par les cordages ; ils se poursuivent dans l'air, ils combattent suspendus sur l'abîme.

Retenus d'une main à la manœuvre, ils frappent de l'autre avec rage.

Ce n'est plus ici une bataille de niveau, comme sur terre, mais une bataille à plusieurs étages : les luteurs semblent superposés.

Robert, conduit par l'aspirant qui commande les gabiers, s'était d'abord élancé avec ses compagnons vers la hune ennemie, et y était entré le premier ; mais il ne fit pour ainsi dire que la traverser, et, saisissant une manœuvre, il se laissa glisser, le poignard entre les dents, jusqu'au pont du vaisseau anglais.

Or, tandis que la plupart des pelotons d'abordage combattaient sur l'arrière, maître Lartigot avait envahi l'avant avec une troupe d'élite ; mais les marins ennemis, qui venaient de remonter des batteries, l'avaient subitement entouré, et presque tous ses hommes avaient été tués autour de lui.

Acculé contre le mât, il continuait à combattre presque seul, lorsque Robert et quelques-uns des gabiers qui l'avaient suivi tombèrent au milieu de la lutte, et firent reculer les assaillants. A leur aspect, le maître se redresse, en criant :

— En avant ! peloton d'abordage...

Il n'en put dire davantage ; son sang coulait par dix blessures ; il fléchit sur lui-même, et tomba.

— En avant ! répétèrent les gabiers, qui frappaient tout devant eux.

Mais au même instant la cloche du vaisseau an-

glais tinte à coups pressés ; de nouveaux ennemis paraissent à l'entrée des écouteilles, un seuil de cuir à la main : le feu est à bord !

L'ordre de rappel est donné par les officiers français qui survivent ; Robert va sauter sur le *Tonnant*, quand son regard rencontre maître Lartigot, qui se débat dans son sang.

Il court à lui, l'enlève dans ses bras, veut s'élanquer avec son fardeau, retombe deux fois, réunit toute sa vigueur dans un effort suprême, et atteint enfin les bastingages du *Tonnant*.

Une voix aiguë l'appelle, et Cricri lui apparaît barbouillé de poudre.

— Êtes-vous blessé, Commandant ? demande le mousse précipitamment.

— Non, dit Robert ; mais prends soin de maître Lartigot.

Et, sans attendre la réponse du jeune garçon, il se précipite avec ses compagnons, qui tâchent de briser les liens par lesquels les deux vaisseaux sont attachés l'un à l'autre.

Mais l'ennemi s'oppose à leurs efforts.

Sûr de périr, le capitaine anglais veut au moins emporter le *Tonnant* dans son naufrage.

Une lutte acharnée recommence sur les vergues, dans les haubans, le long des huniers.

Chaque lien n'est brisé qu'au prix de plusieurs vies.

Déjà les flammes s'élancent des batteries angli-

ses et effleurent le *Tonnant*.

Un dernier grappin le retient encore, un seul, mais que vingt matelots ont vainement essayé d'atteindre ; encore quelques minutes, et les deux vaisseaux ne seront plus que des débris fumants.

Robert a compris le danger, et se dévoue. Il rampe le long de la vergue, au milieu d'une pluie de balles ; il arrive au grappin, se laisse glisser le long de sa chaîne de fer, atteint la corde qui y est attachée, la coupe, et reste suspendu dans l'espace.

Un long cri de terreur et d'admiration s'est élevé. Le *Tonnant*, dégagé du lien qui l'enchaînait, obéit à la barre et s'écarte ; mais tous les yeux restent tournés vers Robert, flottant au-dessus de l'abîme.

Aura-t-il la force de remonter la chaîne et de retrouver la vergue ? Ses bras s'abaissent lentement, son buste se redresse ; il gagne d'anneau en anneau ; il trouve un cordage égaré, qu'il saisit au passage ; il a atteint la hune ; il est sauvé !

Comme il posait le pied sur le pont, un éclair terrible couvrait le *Tonnant* de débris en feu !

Le vaisseau anglais venait de sauter.

Quelques jours après, on rencontra l'escadre cherchée, et tous les navires laissaient voile pour la France, où ils arrivèrent heureusement.

La belle conduite de Robert, mise à l'ordre du jour, lui valut l'étoile de l'honneur et le titre de contre-maître.

Pour aller à Livadia, on met quatre jours de Saint-Petersbourg à Sébastopol, en chemin de fer ; arrivé là, on prend la poste jusqu'à Yalta ; Livadia n'est plus alors qu'à quelques kilomètres de cette dernière ville.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Garreau, Guénavo, de Saumur, élève de l'Institution Saint-Louis, vient d'obtenir, devant la Faculté des sciences de Poitiers, le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire spécial. Deux autres élèves de cette maison ont subi avec succès le même examen au mois d'août dernier, MM. Louis Falloux, de Brössay, et Louis Efray, de Chenichotte-les-Tuffeaux.

M. Simon, directeur de la troupe parisienne qui joue en ce moment *Rome vaincue* en province, nous informe, par une lettre en date d'hier 4<sup>e</sup> novembre, qu'un accident est arrivé mardi soir au Grand-Théâtre d'Angers.

L'un des principaux artistes, M. Sully, jouant le rôle de Vestepore, s'est blessé en tombant malheureusement sur la pointe d'un poignard avec lequel il doit se tuer (dans son rôle) au cinquième acte. Mais la blessure n'a rien de grave : cela n'empêchera pas la représentation qui doit avoir lieu dimanche prochain à Saumur.

### La taxe sur les voitures et les chevaux.

Les propriétaires de voitures et de chevaux non imposés doivent déclarer, avant le 15 janvier prochain, toutes les voitures et tous les chevaux qu'ils possèdent, dans quelque commune que ce soit. Les déclarations doivent être faites dans l'une ou l'autre des communes où ils ont une résidence. Les taxes seront doublées pour les voitures ou les chevaux qui n'auront pas été déclarés dans les délais fixés ou qui auraient été déclarés d'une manière inexacte.

La Vienne est une rivière bizarre et parfois dangereuse.

Dans la nuit du 15 au 16 octobre, et au moment où personne ne s'y attendait, il s'est manifesté subitement plus de deux mètres de crue dans la commune de Candés, et aujourd'hui ses eaux sont tellement basses, que certains passages sont très-difficiles, pour ne pas dire impossibles, d'autant plus que cette crue a dérangé les grèves et rempli de sable les passages que les fermiers des bacs avaient faits pendant la baisse des eaux.

Aussi les marins appellent la rivière de la Vienne « le pot renversé », à cause de ses crues, qui s'en vont aussi vite qu'elles viennent, quand ses eaux ne sont pas retenues par la Loire.

Quant à Lartigot, qui lui devait la vie, il le traita dès lors comme son fils ; et, quelques mois après leur retour, Crieri, invité aux noces du jeune homme, chantait un épithalame nautique de sa composition en l'honneur de sa commandante née Aglad Chinchilla.

(Magasin pittoresque, tome xv.)

## Théâtre de Saumur.

Dimanche 5 novembre 1876.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE.

### ROME VAINCUE

Tragédie en cinq actes, de M. Alexandre Parodi.

Grand succès du Théâtre-Français.

M<sup>lle</sup> Jane Essler, de l'Odéon, jouera le rôle de Posthumia.

M. Charles Masset, de l'Odéon, jouera le rôle de Lentulus.

DISTRIBUTION : Lentulus, MM. Ch. Masset. — Vestepore, Sully. — Fabius, Cornaglia. — Lucius, Monti. — Bannius, Verlé. — Philus, Joliet. — Caius, Roy. — Kaeso, Laurens. — Festus, Barrès. — Un vieillard, Ernest. — Posthumia (aveugle), M<sup>mes</sup> Jane Essler. — Opimia, Largillière. — Galla (esclave), Esselin. — Junia, Alice Brunet. — Une vestale, Laurencia.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Parthenay. — Le conseil municipal de Parthenay a voté la construction d'un marché couvert et d'une salle de spectacle.

### Conseil de guerre de Tours.

Le 19 septembre, le 32<sup>e</sup> de ligne, se rendant après les grandes manœuvres à Angers, sa garnison, était de passage à Montbazou. Le soldat Tournoy ne quittait pas ce pays sans chagrin, car il laissait au village des Cévaudières une jeune fille dont il avait fait la conquête.

Afin de lui dire un dernier adieu, Tournoy abandonna son régiment pour se rendre aux Cévaudières ; mais avant de quitter sa compagnie il s'empara d'une fourchette appartenant à un de ses camarades. C'est cette fourchette qui a fait le malheur de Tournoy, car s'il l'a volée, c'est parce qu'il croyait qu'elle était en argent et elle n'est qu'en ruolz.

Si l'amour n'avait pas couvert les yeux de ce soldat d'un bandeau aussi épais, Tournoy aurait pu lire sur la fourchette les mots *métal blanc* et certainement la pensée du vol ne lui fût pas venue.

Quoi qu'il en soit, Tournoy emporta la fourchette, se rendit aux Cévaudières, puis à l'île-Bouchard, où il se présenta chez un horloger pour vendre la fourchette. Là, Tournoy apprit qu'il ne possédait qu'un morceau de ruolz que l'horloger refusa d'acheter. En sortant de la boutique, Tournoy rencontra un civil à qui il offrit en vente la fourchette, et le marché fut conclu moyennant 4 fr., plus une pipe que ce civil prêta à Tournoy et que ce dernier oublia de rendre à son propriétaire. Ce soldat fut arrêté à Chinon pour avoir annoncé faussement l'arrivée dans cette ville de 4,500 hommes et de 35 officiers. Il avait commandé au maître de l'hôtel de France à dîner pour tous ces officiers.

Traduit devant le conseil de guerre de Tours, dans sa séance de lundi dernier, Tournoy a été condamné à un an de prison.

## Théâtre de Saumur.

### ROME VAINCUE.

M. Simon, ancien administrateur de l'Odéon, et M. Masset, créateur de la *Jeunesse de Louis XIV*, de la *Maîtresse légitime* et des *Danicheff* — dont on se rappelle encore à Saumur le succès et la belle interprétation — se sont associés dans le but de donner aux villes de province la primeur des grands succès parisiens ; c'est ainsi qu'ils vont représenter dimanche prochain *ROME VAINCUE*, tragédie nouvelle en 5 actes, le grand succès actuel du Théâtre-Français.

M<sup>me</sup> Jane Essler, qui a créé à Paris le *Roman d'un jeune homme pauvre*, les *Beaux Messieurs de Bois-Doré*, etc., etc., jouera le rôle de Posthumia, la vieille aveugle, créé par Sarah Bernhardt ; les autres rôles par M<sup>lle</sup> Marie Largillière, ingénuité, jeune première ; M<sup>lle</sup> Alice Brunet, de l'Odéon ; M<sup>les</sup> Esselin et Laurencia. — M. Masset, de l'Odéon, joue Lentulus ; les autres rôles par M. Sully, du Théâtre-Historique, qui a joué sur notre scène *Osip des Danicheff*, MM. Cornaglia et Joliet, du Vaudeville, Roy, Barré, Verlé, tous artistes parisiens.

*Rome vaincue* est montée avec tout le soin et toute la richesse que MM. Masset et Simon ont l'habitude d'apporter dans leurs entreprises ; la mise en scène et les costumes sont exactement semblables à ceux du Théâtre-Français à Paris.

Toute la presse parisienne s'est occupée et s'occupe de cette tragédie nouvelle. *L'Univers* de lundi dernier ne consacre pas moins de dix-huit colonnes de son feuilleton au compte rendu de l'œuvre de M. Alexandre Parodi.

Nous croyons qu'il y aura dimanche au théâtre une belle soirée à passer pour le public saumurois et un beau succès pour la troupe parisienne de MM. Masset et Simon.

### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 29 octobre 1876

Versements de 71 déposants (21 nouveaux), 5,356 fr. 22 c.

Remboursements, 12,999 fr. 98 c.

## Tribunaux.

Dans son audience du 25 octobre, la cour d'assises de la Mayenne a jugé une affaire de parricide.

L'accusé se nomme Joseph-Arsène Rous-

seau. Il est âgé de trente-deux ans. C'est un homme grand et vigoureux, à figure énergique. Sa vie a été agitée et assez malheureuse. Il ne dissimule pas l'antipathie qu'il avait pour son père, et que celui-ci aurait méritée par sa conduite et surtout par ses mauvais traitements envers sa femme et tous ses enfants. Il est établi que presque tous les membres de la famille ont été atteints de folie héréditaire. Plusieurs ont été traités dans des maisons d'aliénés, notamment l'accusé lui-même.

Un fait antérieur, et remontant à 1874, était relevé par l'accusation. Rousseau, soldat du train d'artillerie, avait été fait prisonnier à Sedan. Après un assez long séjour à Dresde, et à son retour en France, il était en billet de logement dans un bourg de la Sarthe, chez un individu qui l'avait bien reçu et dont il se louait beaucoup. Que se passa-t-il entre eux ? On n'a pas pu le savoir au juste. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une lutte s'engagea entre ces deux hommes, au cours de laquelle tous deux reçurent des blessures. Mais le maître du logis fut si grièvement et si malheureusement blessé qu'il en mourut. Rousseau fut arrêté et transféré dans la prison militaire du Mans.

Mais, au bout de quelques jours, on s'aperçut de son état de folie, et l'autorité militaire le fit transférer à l'hospice des aliénés, où il resta quatre mois. Après ce temps, on le crut guéri et on le traduisit en conseil de guerre. Il fut condamné à deux années d'emprisonnement pour homicide par imprudence. Grâcié au bout d'une année, il fut réintégré à son corps, et, enfin, libéré du service au temps voulu par la loi, il revint dans son pays, travaillant tantôt comme laboureur, tantôt comme domestique, tantôt comme journalier. Ses certificats du régiment étaient très-bons, et les personnes chez lesquelles il a travaillé étaient contentes de lui. Enfin, comme dernier trait, on le voit, malgré l'antipathie qu'il avait pour son père, et peut-être par intérêt pour sa mère, leur donner une partie de son argent, leur payer le loyer de leur maison, et de temps à autre donner des vêtements à son père même.

Tel est l'homme qui paraît aujourd'hui sur le banc de la cour d'assises, accusé du plus grand des crimes, celui de parricide.

Voici les faits formulés dans l'acte d'accusation :

« Les époux Rousseau, dont le mari est âgé de soixante-trois ans, habitaient la ville de Craon. Leur fils, Joseph-Arsène, était domestique dans les environs. Il venait fréquemment coucher chez ses parents. Une grande méintelligence existait entre le père et le fils. A diverses reprises, des scènes de violence s'étaient produites, et Rousseau fils, par ses mauvais traitements, avait parfois contrainst son père à quitter son domicile.

Le 5 août dernier, vers onze heures de la nuit, l'accusé, absent depuis quelques jours, rentra chez lui. Il venait, paraît-il, pour emporter ses effets le lendemain, et annoncer qu'il était gagé comme domestique chez un fermier des environs. Trouvant son père couché tout habillé dans le lit de sa mère, il l'invita son père à sortir. Celui-ci s'y refusa. Il le saisit alors, le poussa dans la rue, le terrassa et le frappa avec la dernière violence à la tête, au cou et à la poitrine avec le poing, les pieds, et enfin avec une pierre. Les voisins l'entendirent proférer ces paroles : « Je te tue ; je vais te tuer ! » Ils virent Rousseau père qui était couvert de sang et paraissait inanimé. Rousseau fils le soulevait et le laissait retomber sur terre, en continuant de le frapper. Un voisin, le sieur Garnache, tenta de secourir Rousseau père ; l'accusé le menaça en lui disant : « Viens, je vais t'en faire autant. »

Plusieurs personnes intervinrent néanmoins, et Rousseau fils abandonna sa victime ; mais il ne tarda pas à se précipiter de nouveau sur son père et se livra encore sur lui à des actes de brutalité. Puis, voyant qu'on se disposait à le transporter dans sa maison, il s'écria : « Ne le faites pas, car je vais l'achever. »

On parvint à faire cesser cette scène odieuse, et Rousseau père put être soustrait à la fureur de son fils. Il fut conduit à l'hospice où, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, il mourut deux jours après, sans avoir recouvré connaissance. Les médecins qui ont fait l'autopsie ont constaté qu'il avait à la tête, au cou et à la poitrine des ecchymoses et des fractures nombreuses, résultant de coups portés à l'aide d'un instrument contondant et de chocs répétés sur le sol.

Ces violences ont déterminé une apoplexie cérébrale qui a entraîné la mort.

Malgré le nombre et la gravité des blessures, l'accusé prétend qu'il n'a jamais eu l'intention de tuer son père. Sans se rappeler exactement les détails de la rixe (il était un peu ivre), il déclare pourtant qu'il fut irrité de voir son père, ivre lui-même, vautre tout habillé dans le lit de sa mère, et que les rudes observations qu'il fit à ce sujet, et l'ordre donné à son père de sortir du lit furent l'origine de la querelle.

L'accusation et la défense ont dû discuter les antécédents de Rousseau au point de vue de la folie, et rechercher si, oui ou non, il avait sa raison au moment du crime. Les médecins qui l'ont observé longtemps en prison ont pensé qu'il avait eu la conscience de son acte, qu'il devait en être responsable, tout en faisant la part de ce qu'il y avait d'exalté chez lui depuis son adolescence.

Le défenseur a soulevé la question la plus grave du procès, celle de savoir si, malgré le nombre et la gravité des blessures, il en résultait évidemment l'intention et le dessein de donner la mort, et après avoir déduit les raisons de croire le contraire, il a déposé des conclusions tendant à faire poser au jury, comme résultant des débats, la question subsidiaire de coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort, mais sans intention de la donner.

Le jury l'a résolue affirmativement et accordé des circonstances atténuantes à l'accusé.

Rousseau fils a été condamné à dix ans de travaux forcés et dispensé de la surveillance.

## Faits divers.

On trouve parfois dans les registres d'état civil, une orthographe des noms qui ne manque pas de comique et témoigne, de la part des rédacteurs des actes, d'une érudition beaucoup trop modeste.

On nous cite cet exemple :

En 1850, dans une commune voisine de Tours, un habitant se présente à la mairie pour faire une déclaration de naissance. Grand admirateur des poètes, il veut donner à son fils les prénoms d'HORACE et de VIRGILE.

L'officier municipal se rend à ce désir ; il rédige l'acte de naissance et écrit les prénoms de l'enfant de la manière suivante :

ORASSE-VIRGILLE.

Il faut dire, à titre de circonstance atténuante, que l'officier public qui s'est rendu coupable de cette orthographe fantaisiste n'était pas le premier magistrat de la commune, mais le second.

La *Vigie*, de Dieppe, raconte qu'un habitant d'Envermeu, M. Sautot, âgé de 68 ans, vient de gagner un pari dans les conditions suivantes : parti d'Envermeu pour Dieppe samedi soir, à sept heures, M. Sautot s'était engagé à effectuer trois fois le trajet, aller et retour, c'est-à-dire à faire à pied près de 400 kilomètres dans l'espace de 24 heures.

M. Sautot a gagné son pari avec une avance d'une heure. Dimanche soir, à six heures, il rentrait à Envermeu, ayant parcouru six fois sans fatigue apparente la distance qui sépare ce bourg de Dieppe.

L'intrépide marcheur offrait même aux personnes qui avaient tenu le pari d'aller encore soit à Douvren, soit à Bailly-en-Rivière, avant de se reposer.

Une fâcheuse aventure, dit le *Journal d'Alsace*, vient d'arriver à un habitant de la commune de Gliès (Alsace), cultivateur de houblons. On venait de lui payer sa récolte 2,800 fr. en papiers. Pour des motifs à lui connus, l'homme cacha ses billets de banque... dans son four à pain et partit pour Strasbourg, où l'appelaient ses affaires.

A son retour, son premier soin fut, comme de juste, d'aller au four pour en retirer son trésor. Mais quelle ne fut pas sa terreur : plus de billets ! Sa femme, interrogée, répondit qu'elle avait, en l'absence de son mari, allumé le four et brûlé tout ce qu'elle y avait trouvé. On assure que, de désespoir, M. X... se heurta la tête contre le mur et faillit avoir un coup de sang.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Librairie FIRMEN-DIDOT et Co, rue Jacob, 56, PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION  
DE M<sup>me</sup> EMMELINE RYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons, en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMEN-DIDOT et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :  
1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux.

**APPEL AUX POÈTES.**

Le dix-septième concours poétique, ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1876. Douze médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evaristo Carranco, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — (Affranchir.)

**Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.**

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie Baudry, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'hiver, 16 octobre 1876.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 — soir.	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 — soir.	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 OCTOBRE 1876.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % j. décembre.	70	25		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	740			Canal de Suez, j. janv. 70.	635		7 50
4 1/2 % j. novembre.	98 95	20		Crédit Mobilier.	155	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	515		2 50
5 % j. novembre.	105 50	22		Crédit foncier d'Autriche.	475			Société autrichienne, j. janv.	535		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	485			Est, j. août.	397 50			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	420			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	1008 75	6	25	Orléans.	338		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	488 50	50		Midi, j. juillet.	765	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	325		
1865, 4 %.	500			Nord, j. juillet.	1263 50	2	50	Est.	325 50		
1869, 3 %.	371	1		Orléans, j. octobre.	1040	2	50	Nord.	320		
1871, 3 %.	362	1		Ouest, j. juillet, 65.	657 50	7	50	Ouest.	325		
1875, 4 %.	485	1		Vendée, 250 fr. p. j. juillet.				Midi.	324 75		
Banque de France, j. juillet.	5097 50	7	50	Compagnie parisienne du Gaz.	1315	10		Deux-Charentes.	300		
Comptoir d'escompte, j. août.	607 50			Société immobilière, j. janv.	10	50		Vendée.	260		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	302 50	5		C. gén. Transatlantique, j. juillet.	305	5		Canal de Suez.	515 75		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	330										
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	725										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR**

(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	9 — 1 —
9 — 1 —	1 — 37 —
1 — 37 —	4 — 10 —
4 — 10 —	7 — 17 —
7 — 17 —	10 — 37 —
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 30 —
8 — 30 —	9 — 41 —
9 — 41 —	12 — 38 —
12 — 38 —	1 — 44 —
1 — 44 —	10 — 38 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

**A VENDRE**

DE SUITE.  
En bloc ou par lots.  
**UN PRÉ**

D'une contenance de 15 hectares 50 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve, bâtie une charmante maison avec ses communs, et deux jardins ; le tout affermé 1,800 francs.

S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JUETTE, qui se trouveront tous les samedis et dimanches à l'étude de M. GLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété.

Etude de M. CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES**

APRÈS DÉCÈS.

Le lundi 6 novembre 1876, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M. Piton, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé M. Millet, fabricant de billards, rue du Pavillon, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier et du matériel dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Deux beaux billards neufs, plusieurs vieux billards, quantité de jeux de billes en ivoire, drap pour tapis, grande quantité de bois de travail, très-sec, planchers, cloisons, beau placage acajou, érable et autres, collets, six établis et une grande quantité d'outils de menuisier, etc., etc.

MOBILIER : Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, linge, armoires, buffets, tables, chaises, chiffonnier, fauteuil Voltaire, glaces, pendules, batterie de cuisine, bouillottes vides, bois à brûler et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**

PRÉSENTMENT,

**UN PRÉ**

D'une contenance de cinq hectares environ, situé commune de Longué, près du vieux bourg.

S'adresser à M. BELLANGER, Félix, propriétaire, rue Basse, à Longué.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**MAISON AVEC PETIT JARDIN**

Grand'Rue, 75.

S'adresser à M. MAYET, même rue, n° 49. (502)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

Rue Royale, n° 1.

**GRANDE CAVÉ, GRAND MAGASIN**

ET REMISE

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

**A LOUER**

En totalité ou par parties,

**VASTES CAVES**

PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.

S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**SERVICE D'OMNIBUS**

Pour les gares d'Orléans et de la Vendée, et les environs de Saumur.

**RAYNAUT**

ENTREPRENEUR

Rue du Portail-Louis, 12.

On peut également se faire inscrire HOTEL D'ANJOU.  
Prix, pour les gares, avec 30 kil. de bagages, 50 c. pour service de jour et de nuit.  
Prix débattus pour l'extérieur.

M. ROMBAUT, maître de verreries en bouteilles, à Anzin-lez-Valenciennes (Nord), demande un représentant sur la place de Saumur. Il accepterait de préférence une personne qui aurait représenté une verrerie du Nord. (566)

**RIELLANT**

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.



**AVIS AU PUBLIC**

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUCZE-ALBESPEYRES ; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

**Papier et Vésicatoire d'Albespeyres** employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.  
Exiger la signature d'Albespeyres.  
Prix : 1 fr.

**Papier et Cigares anti-asthmatiques de B<sup>is</sup> Barral.** Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex ; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.  
Exiger sur chaque boîte la signature B<sup>is</sup> Barral. Prix : 3 fr.

**Cataplasmes Jouanique**, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.  
Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

**Capsules Raquin**, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.  
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUCZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**

**FANT**

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (561)

**MÉDECINE**

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes **Pilules purgatives et dépuratives de Cauvin** sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acreté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, esquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Clous, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Échauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Étouffements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatuosités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaives, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme goutteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins, de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jaunisse, icteré.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions intestines.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralyisies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (retards, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, fratcheurs.
- Rhumes négligés.
- Sciaticque, goutte sciaticque.
- Serofules, écoulements humeurs loués.
- Sevrage.
- Suppurations de cautères, vésicatoires, sétons.
- Supuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, débâtements.
- Ulcères, plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr. — Dans toutes les Pharmacies.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Paris, 1867 et 1855 ; Londres, 1862, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, À PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>rs</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hernies. M<sup>rs</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.